

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 20 février 2023

Nombre de membres 10

Excusé : 0

Date de la convocation : 16/02/2023

En exercice : 10

Absents : 2

Date d'affichage : 16/02/2023

Présents : 5

Pouvoir : 2

**Délib 2023\_03 :**

**Délibération pour le demande DETR pour la réfection du mur du cimetière**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt février à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Claude REILHES, le maire.

Présents : Sandrine NARDI, Ninoslava BOZOVIC, Maryse TEQUI, Claude REILHES, Stéphanie GRENARD

Procuration : Christophe BOYER a donné à Sandrine NARDI

Damien WEISSE a donné à Mme Maryse TEQUI

Absent : Didier MIRATON, Sébastien LANGE, Stéphane ROUX

Secrétaire de séance : Mme Ninoslava BOZOVIC

Monsieur Le maire informe le conseil que le grand mur Est du cimetière est en mauvais état sur sa partie basse (toute la longueur) et que les 2 piliers à l'entrée du cimetière doivent être repris dans leur totalité.

Nous avons demandé des devis.

Nous avons reçu :

- L'entreprise EURL Alexandrov 4 500 €HT réfection du mur Est
- L'entreprise GRIMA 9 897 €HT réfection des piliers

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui après avoir délibéré à l'unanimité :

- DE PRENDRE en compte les deux devis des entreprises citées ci-dessus
- DEMANDER la DETR pour le projet de la réfection du mur du cimetière et des piliers.

*Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdit  
Pour extrait conforme.*

Secrétaire de séance,  
Ninoslava BOZOVIC



M. le Maire  
Claude REILHES

